



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-dix-neuvième session

Rome, 10-11 septembre 2003

**ADHÉSION DU FIDA À L'ACCORD DE PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR
L'APPLICATION DE LA CCD DANS LA SOUS-RÉGION D'ASIE CENTRALE**

1. Le Conseil d'administration est invité à noter que le FIDA a l'intention d'adhérer à l'Accord de partenariat stratégique pour la mise en œuvre de la Convention¹ dans la sous-région d'Asie centrale² (APS).
2. L'APS vise essentiellement à soutenir les pays qui s'efforcent de traduire la Convention en actes en coordonnant les activités d'appui des partenaires donateurs présents dans la sous-région d'Asie centrale. Le FIDA cherche à développer ses activités en Asie centrale en renforçant sa collaboration avec le Mécanisme mondial (MM) de la Convention. Il estime par ailleurs que l'APS piloté par le Mécanisme est un vecteur efficace pour coordonner les activités liées à la mise en œuvre de la Convention et les interventions des autres donateurs dans la sous-région. On trouvera en annexe les informations de base pertinentes concernant l'APS.
3. Conformément à la section 2 de l'article 8 de l'Accord portant création du FIDA, il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser le Président à négocier et établir les documents juridiques requis pour que le FIDA devienne partie à l'APS dans des termes inspirés d'accords similaires déjà signés avec d'autres partenaires. Le Conseil d'administration sera informé du contenu de la version finale du document juridique à une prochaine session.

¹ Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique

² Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan.

ACCORD DE PARTENARIAT STRATÉGIQUE (APS) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DANS LA SOUS-RÉGION D'ASIE CENTRALE

HISTORIQUE

1. En 2001, le Mécanisme mondial de la Convention a mis au point une initiative stratégique pour inciter les acteurs à tous les niveaux à appuyer l'application de cet instrument dans les républiques d'Asie centrale (RAC). L'Accord de partenariat stratégique pour l'application de la Convention dans les républiques d'Asie centrale (APS) a été établi à la cinquième session de la Conférence des parties (CdP 5) tenue à Genève en octobre 2001; il réunit la Banque asiatique de développement (BAsD) (à travers son programme régional d'assistance technique 5941), l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) (à travers son projet pour la Convention). Depuis, ce partenariat s'est élargi à l'Agence suisse de développement et de coopération et au Centre international de recherche agricole dans les régions arides (ICARDA).
2. En reconnaissance de son rôle novateur en matière d'application de la Convention, l'APS a été officiellement sélectionné parmi les "partenariats de type II" examinés au Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud).

OBJECTIFS

3. L'APS vise essentiellement à soutenir les pays qui s'efforcent de traduire la Convention en actes en coordonnant les activités d'appui des partenaires donateurs partenaires qui travaillent dans la sous-région d'Asie du Sud. Cette coordination est assurée par des échanges d'information réguliers, des missions communes, l'élaboration de programmes complémentaires, des cofinancements, des financements parallèles, la formulation d'approches globales et harmonisées répondant aux besoins de développement des zones arides des RAC. Elle procède fondamentalement d'une approche soucieuse de renforcer l'application de la Convention dans les RAC, et cela aux niveaux local, national et sous-régional.

PRINCIPALES INITIATIVES DANS LE CADRE DE L'APS DEPUIS 2001 ET ACTIVITÉS PRÉVUES

4. Les principales initiatives lancées au titre de l'APS sont énumérées ci-après:
 - a) En collaboration avec la BAsD, le MM a lancé RETA 5941, dont l'objectif est d'aider les cinq républiques d'Asie centrale à mettre en œuvre leur programme d'action national (PAN). Cette initiative a donné lieu, pour chacun des pays concernés, à l'établissement d'un rapport sur les enjeux et les perspectives de la lutte contre la désertification, ainsi qu'à une étude diagnostique régionale intitulée *An Overview : A Regional Synthesis Report on the Issues and Approches to Combat Desertification*. Ces rapports indiquent les lacunes à combler et analysent les politiques gouvernementales et l'environnement législatif et institutionnel qui influent sur l'application de la Convention. Ils examinent également les activités en cours et passées des donateurs dans les RAC. Ils ont été validés par les RAC et les partenaires internationaux lors du Forum sous-régional de renforcement des partenariats tenue en juin/juillet 2003 et ils aideront les partenaires de l'APS à aiguiller leur appui aux pays. Le FIDA compte les utiliser pour formuler son Exposé des options et stratégies d'intervention par région (RESOP) pour la sous-région d'Asie centrale.



- b) Dans le cadre de son programme communautaire d'échanges et de formation (PCEF), le MM compte lancer prochainement son programme d'appui aux communautés locales, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux organisations à assise communautaire (OAC), qui se traduira par la mise en place d'une structure de mobilisateurs/formateurs communautaires. Le MM étudie actuellement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) la possibilité de lui confier l'exécution de ce programme en 2003.
- c) Le Mécanisme mondial a alloué 100 000 USD aux activités prioritaires du Programme sous-régional de lutte contre la désertification en Asie centrale (PSLD-AC). Il financera les composantes complémentaires, ou assurera le financement parallèle ou le cofinancement des activités des partenaires de l'APS, dont il mobilisera ainsi les ressources. C'est le cas par exemple avec le Fonds d'appui de l'ACDI pour l'Europe méridionale/l'Asie centrale (changement climatique), qui soutient des projets pilotes du PSLD-AC, pour un montant total d'environ 1 million de USD. Dans ce contexte, le MM a financé l'élaboration d'une proposition de projet de la gestion des parcours au Kirghizistan, en vue d'un éventuel financement par le Fonds d'appui pour un montant total d'environ 200 000 USD. Le MM cofinancera le projet à hauteur de 20 000 USD sur son budget PSLD-AC. De même, il formulera des projets de développement pour les RAC afin d'exploiter les possibilités de financement éventuelles des différents partenaires de l'APS. L'utilisation des ressources catalytiques mobilisera d'importants financements pour la Convention en Asie centrale et permettra de concevoir des interventions programmatiques intégrées pour l'ensemble des RAC.
- d) Le projet du GTZ pour la Convention s'est traduit par des activités de mise en valeur des terres arides dans les RAC, pour un montant total d'environ 900 000 euros en 2002, par le lancement de la deuxième phase d'une initiative pilote au Turkménistan et par de nouveaux projets pilotes au Kazakhstan, en Ouzbékistan, et au Tadjikistan. Les ONG et les OAC poursuivent leur action de renforcement des capacités au Kirghizistan.
- e) Le Programme de gestion des zones arides lancé par la Banque mondiale/Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au Kazakhstan n'entre pas véritablement dans le cadre de l'APS. Cependant, la participation et le financement du MM permettra d'en partager les enseignements avec les autres RAC. Ce programme a été approuvé par le Conseil d'administration du FEM en mai 2003. Son coût total s'élève à 9,7 millions de USD, et en juin 2003 la Banque mondiale/FEM ont approuvé un don de 5,27 millions de USD. Le MM contribuera au financement du projet à hauteur de 100 000 USD et négocie les cofinancements avec les partenaires intéressés.
- f) **Face à la diversité croissante des programmes et par conséquent des défis liés à la gestion des composantes de l'APS, le MM a conclu un accord avec l'ICARDA et le FIDA pour faciliter la coordination des activités dans la sous-région. En l'occurrence, l'ICARDA et le FIDA ont cofinancé le recrutement d'un responsable régional de la gestion de l'environnement, basé à Tashkent (Ouzbékistan) dans les locaux du groupe de facilitation de projet de l'ICARDA. Les coûts afférents sont couverts à 65% par le MM et à 35% par le FIDA. Le responsable régional a participé à la collecte des données préliminaires et autres tâches requises pour lancer le processus de formulation du RESOP du FIDA.**



- g) Pendant que les initiatives susmentionnées se poursuivaient en 2001-2003, le MM était en pourparlers avec les RAC et les partenaires internationaux pour élaborer une stratégie durable de mobilisation des ressources aux fins de l'application de la Convention. Le processus a débouché sur la convocation, à l'initiative du MM et sous les auspices de l'APS, d'un Forum sous-régional des partenariats pour les républiques d'Asie centrale intitulé « Lutter contre la dégradation des terres et la pauvreté par l'application renforcée de la Convention », tenue à Tashkent (Ouzbékistan) du 30 juin au 4 juillet 2003.
- L'objectif général du forum était d'examiner les questions de fond et les options concernant l'application de la Convention. Il visait aussi à donner aux pays développés, aux organismes multilatéraux de coopération au développement, aux institutions financières internationales et aux ONG la possibilité de dialoguer avec les représentants des gouvernements et les acteurs de la société civile des cinq RAC, afin de cerner les domaines d'intérêt commun et d'agir de façon coordonnée. Les participants au forum ont reconnu que l'APS offrait un cadre efficace pour faire avancer le processus de mise en œuvre de la Convention dans les RAC.
 - Le forum a réuni au total 78 parties prenantes nationales et internationales, dont les représentants des ministères et organismes publics techniques concernés (environnement, finances, agriculture, eaux et forêts, gestion des terres, hydrométéorologie, économie, Plan et affaires étrangères), des organisations de la société civile et des ONG des différentes RAC, et 24 partenaires internationaux³.
 - Le forum a identifié toute une série de défis et de possibilités quant à l'application de la Convention en Asie centrale, et a formulé le plan d'action commun de Tashkent pour l'application de la Convention. Ce plan d'action commun définit une série d'objectifs clairs et de tâches préliminaires pour chaque RAC, les organismes de coopération au développement et les autres partenaires.
 - Le forum a conclu que la première étape du renforcement du processus d'application de la Convention aux niveaux national et sous-régional serait la création de groupes de travail nationaux sur le renforcement des partenariats pour l'application de la Convention. Il a été convenu que ces groupes réuniraient les principaux ministères et organismes publics techniques (environnement, agriculture, eaux et forêts, gestion des ressources foncières), non techniques (Plan, finances, coopération étrangère) et les représentants des organes de gouvernance locaux, des principaux instituts de recherche et des organisations de la société civile. De même, il a été convenu qu'un ou plusieurs bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux (par exemple Allemagne, Canada, Suisse, Japon, BASD, Banque mondiale, FIDA, PNUD, UE, Banque islamique de développement) siègeraient à ces groupes de travail. Les groupes de travail devraient être des mécanismes de facilitation pour les parties prenantes nationales et les acteurs extérieurs déterminés à renforcer l'application de la Convention.
 - De plus, le forum a défini pour chaque RAC une matrice d'activités dans laquelle sont indiqués les engagements préliminaires correspondants des bailleurs de fonds. Plusieurs organismes de coopération au développement ont fait savoir à cette occasion qu'ils souhaitaient accroître leur appui au RAC. Le MM travaille en étroite liaison avec eux afin qu'ils puissent incorporer la CCD dans leurs stratégies et leurs programmes de

³ Étaient notamment représentés le Canada, l'Allemagne, la Suisse, le Japon, les États-Unis et la Turquie, l'Union européenne, ainsi que la BASD, le FIDA, le FEM, le PNUD et le Centre de développement des zones arides, la Banque islamique de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le World Wildlife Fund (WWF) et le secrétariat de la Convention.



coopération au développement et pour déterminer leur potentiel de financement. C'est ainsi par exemple qu'il a fourni à la BASD les éléments nécessaires à la prise en compte de l'élément CCD dans ses analyses de l'environnement des pays d'Asie centrale et dans son programme de stratégie de pays; il a également contribué au programme de l'ACDI pour l'Asie centrale.

- h) Les prochaines étapes prévues pour l'APS sont la consolidation des acquis du forum avec la création dans chaque RAC de groupes de travail chargés des partenariats pour l'application de la Convention, la conclusion d'accords de coopération entre les bailleurs de fonds et les pays, la collaboration avec les organismes d'exécution du FEM dans le cadre d'un projet de pipeline relevant du programme opérationnel du FEM pour la gestion durable des terres (OP15) et la convocation de forums nationaux de mobilisation des ressources pour assurer l'application durable de la Convention.**

